

Projet d'architecture paysagère III

UE 30

CATEGORIE : AGRONOMIQUE **SECTION :** Architecture des Jardins et du Paysage

OPTION :

Année : BLOC 3

Acronyme : AJU33PRAP3

Langues d'enseignement : Français

Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA
Bâtiment 4C - 1er étage
Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles

Enseignant responsable : SAUSSEZ G. - gilles.saussez@cnldb.be

Autre(s) enseignant(s) de l'UE : COUILLIEN Christophe - christophe.couillien@cnldb.be
NEURAY Claire - claire.neuray@cnldb.be
PENNINCKX Valérie – valerie.penninckx@cnldb.be
TANCRE Alain - alain.tancre@cnldb.be
TUTS Dimitri - dimitri.tuts@cnldb.be

Nombre d'heures : 255 h

Nombre de crédits : 21 ECTS (Facteur de pondération)

Niveau du cycle : 1

Période : Q1 & Q2

Cadre européen de certification : Niveau 6

Liste des UE pré requises : Néant

Liste des UE co requises : Néant

Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :

Cours obligatoire dans le programme.



Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en **Architecture des Jardins et du Paysage** est capable de :

- **Elaborer, individuellement ou en groupe, des documents didactiques et/ou des fiches techniques liés de près ou de loin à l'architecture des jardins et du paysage, sur base de l'analyse d'une documentation scientifique et/ou technique ;**
- **Maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public-cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage ;**
- **Adapter l'élaboration de ses travaux d'architecture des jardins et du paysage, en fonction de l'évolution de son secteur d'activité et en faisant preuve de réflexivité ;**
- **Faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe ;**
- **Analyser, au travers de diverses études de cas, les aspects légaux, administratifs, économiques et sociétaux de la gestion des dossiers liés à l'AJP et au statut de paysagiste ;**
- **Concevoir un Business Plan sur base d'une analyse de marché donnée ;**
- **Présenter, dans le cadre des activités d'intégration professionnelles, un bilan des contacts significatifs établis en cours de formation avec le monde professionnel et leurs apports respectifs ;**
- **Rédiger et présenter un diagnostic d'un site paysager (imposé par le professeur ou basé sur un choix argumenté) à diverses échelles en tenant compte de tous les facteurs impactant du paysage et ce, sous forme graphique et/ou textuelle ;**
- **Concevoir et argumenter le choix de la gestion des plantations d'un site selon des critères scientifiques, techniques, esthétiques et de développement durable et ce, sous forme graphique et/ou textuelle ;**
- **Rédiger et présenter un projet créatif et fonctionnel de planification et/ou d'aménagement d'un site paysagé à diverses échelles et ce, sous forme graphique et/ou textuelle ;**
- **Concevoir et argumenter le choix et la mise en œuvre de l'aménagement technique et esthétique d'un site, dans une optique de développement durable, sous diverses formes : plans, coupes, détails techniques, cahier des charges et textes illustrés ;**
- **Concevoir et réaliser le métré et l'estimation financière de l'aménagement d'un site paysager sous forme d'un tableau informatisé et/ou d'un texte illustré ;**
- **Planifier, individuellement ou en collaboration, l'organisation d'un travail phasé en tenant notamment compte des intervenants qui collaboreront à sa réalisation.**

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Compétences de base : Notions scientifiques et géométriques de base ; capacité à se remettre en question, esprit critique, esprit de synthèse, prise de notes rapide, gestion du temps de travail ; rédaction de textes.

Compétences acquises au cours des années précédentes de la formation, notamment : dessin de plans, de détails et de coupes techniques ; connaissance des matériaux de construction et des techniques liées à leur mise en œuvre ; compréhension des notions de paysage et d'urbanisme.



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Analyse paysagère 2 :

Objectifs :

Amener l'étudiant à identifier et analyser les caractéristiques d'un territoire susceptibles d'influencer la conception de son projet ou d'être influencées par ce dernier. Faire prendre conscience à l'étudiant du temps consacré aux différentes phases d'élaboration d'un rapport (lecture, terrain, conception, rédaction, séminaires-réunions) et de fiches synthèses.

Contenu :

Analyse du contexte urbanistique et paysager dans lequel vont s'inscrire 1° le deuxième projet de la présente UE et 2° le projet de l'UE 32 (TFE). Application / transposition de la méthodologie vue en Analyse paysagère 1 (UE 17) et établissement d'un diagnostic. Parties principales du rapport d'analyse de la situation existante de fait et de droit : localisation et situation ; reportage photographique ; situation en lien avec les espaces verts / publics environnants, enquête sur l'attractivité ; mise en place des caractéristiques urbaines, paysagères et patrimoniales ; cadre légal et juridique ; projets ; cadre humain ; thématiques de la mobilité et de l'environnement ; méthodologie et sources.

Ateliers projets 3 :

Objectifs :

Analyser, concevoir et défendre un projet d'aménagement d'espace public extérieur

Contenu :

Etudes préliminaires à l'aménagement d'espaces publics, conception de projets de parcs, places publiques, rues, espaces récréatifs divers. Pas de table des matières figée (les projets étant tous différents) mais application d'une méthodologie :

- Visite du site (le cas échéant, rencontre et échange avec les différents intervenants : responsables communaux par ex.)
- Présentation des études et du diagnostic du site existant : historique, juridique, contraintes techniques (impétrants), paysage, mobilité, végétaux, socio-économique, matériaux, mobilier.
- Etablissement du programme sur base du diagnostic (en consultation avec les étudiants)
- Réflexion projet (schéma d'organisation, esquisse, avant-projet, étude de faisabilité technique et/ou plan de plantations) ;
- Présentation du projet (devant les autres étudiants et un mini jury constitué de professeurs de l'UE et, le cas échéant, de professionnels extérieurs à la Haute Ecole)

Techniques d'aménagement 2 :

Objectifs :

Démontrer la faisabilité technique d'un aménagement d'espace publique

Contenu :

Méthodologie des dessins de plans et de détails de techniques d'aménagements extérieurs :

Terrassements - Berges et talus - Bassins et pièces d'eau – Toiture-terrasse. Applications sur papier ainsi qu'en dessin assisté par ordinateur.

Gestion appliquée au projet :

Objectifs :

Familiariser les étudiants avec la gestion de projet

Contenu :

Calculs et tableaux de remboursement d'emprunt.

Calcul du seuil de rentabilité d'un projet.

Calculs des flux nets de trésorerie d'un projet.

Elaboration d'un budget de trésorerie prévisionnelle.

Elaboration d'un tableau emplois et ressources pour la création d'une activité.

Scénographie végétale 2 :

Objectifs :

Apprendre à l'étudiant à décrire et à analyser une vue sur le plan scénographique.

Amener l'étudiant à penser l'espace en considérant le point de vue de celui qui regarde/perçoit/pratique l'espace..

Contenu :

Eléments à prendre en compte dans l'analyse (ou la construction) d'une mise en scène paysagère. Exploration, description et analyse de plusieurs mises en scènes paysagères. Evolution temporelle de scènes paysagères (ex: variations saisonnières, durabilité).

Communication appliquée au projet :

Objectifs :

Transmettre un message oral et écrit en maîtrisant le verbal et le non verbal. Préparer une stratégie de communication professionnelle dans le but de mener à bien le projet. Avoir une réflexion en amont et en aval du processus de création de l'étudiant. Maîtriser les codes verbaux et visuels inhérents à une communication efficace

Contenu :

Exercices liés aux projets. Mise en situations et exercices pratiques divers visant à développer l'aisance et la spontanéité dans la prise de parole en public. Ateliers visant à observer les bonnes pratiques à avoir en matière de communication visuelle ou à améliorer sa capacité à improviser.

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Analyse paysagère 2 :

Travail individuel ou en groupe, de relevés de terrain, enquêtes, recherches documentaires ; séminaires et travail en atelier ; présentation écrite de résultats intermédiaires.

Ateliers projets 3 :

Pédagogie active et par projet. L'étudiant est toujours plongé dans une situation concrète. L'étude s'opère à la fois sur le terrain (visites de sites, relevés, interviews, reportages photographiques, prises de notes,...) et au sein d'ateliers (analyse des données récoltées, construction de la réflexion d'aménagement aux points de vue conceptuel et technique, feed-back, communication graphique et présentation de l'avant-projet, des détails techniques et/ou du plan de plantations).

Techniques d'aménagement 2 :

Cours ex cathedra, visites et travaux pratiques (dessins techniques réalisés par les étudiants). Modèle socio-constructiviste par groupes et méthode incitative avec recherche de tutorat.

Gestion appliquée au projet :

Cours ex cathedra et exercices pratiques en relation avec l'AA2.

Scénographie végétale 2 :

Séminaires et travail en atelier portant notamment sur l'exploration et la mise en commun de recherches plastiques, techniques et documentaires. Méthodes incitatives.

Communication appliquée au projet :

Exercices oraux, jeux de rôles, prises de parole en public, exercices d'articulation et d'improvisation, cours ex-cathedra

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin				Deuxième session					
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral		
Analyse paysagère 2	75	6	25%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Ateliers projets 3	90	8	40%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%
Techniques d'aménagement 2	45	4	15%	40%	0%	0%	40%	20%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	60%	0%	40%
Gestion appliquée au projet	15	1	5%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%
Scénographie végétale 2	15	1	10%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	0%	0%
Communication appliquée au projet	15	1	5%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

La note est calculée selon les modalités suivantes :

- si aucune des notes n'est strictement inférieure à 10/20, la note finale est la moyenne arithmétique pondérée des notes des activités d'apprentissage;

Justifier la NR en 2de session :

Le cours d'Atelier projets, cours central de la formation d'architecte des jardins et du paysage, s'évalue au fil des travaux remis durant la période afférente, ce non seulement par analyse desdits travaux remis et de leur présentation orale par leurs étudiants-auteurs, mais également par l'observation de l'évolution de chacun de ces travaux au fur et à mesure des semaines passées à les élaborer lors des séances de cours-atelier. Le regard critique des enseignants, ainsi que les échanges et la concertation entre enseignants et étudiants, sont donc essentiels à la bonne évolution de ces travaux. C'est à ce titre, et en outre pour s'assurer que ce sont bien les étudiants eux-mêmes qui réalisent leurs travaux, que l'évaluation du cours d'Atelier-projets 3 est fixée uniquement en évaluation continue, et que celle-ci ne peut être remédiable en 2ème session – les enseignants ne pouvant assister à l'élaboration d'un projet pendant la période de vacances d'été, et l'élaboration d'un projet complet ne pouvant se faire convenablement sur la seule période de la 2ème session.

Informations complémentaires :

***Analyse paysagère 2 (Claire NEURAY):**

La note de l'activité d'apprentissage correspond à la remise du rapport d'étude complet, en janvier et en seconde session. La note des remises intermédiaires (évaluation formative) pourra être valorisée. Les informations suivantes sont publiées sur le Campus numérique : pondération des différentes parties, contenu attendu, critères d'évaluation, dates de remises et dates de retours.

***Atelier projets 3 (Christophe COUILLIEN, Gilles-Olivier SAUSSEZ):**

- L'étudiant présentera le fruit de ses réflexions en termes d'analyse et de programmation des études de cas qui lui seront soumises dans le courant de l'année. L'évaluation s'apprécie sur base des critères suivants : respect des consignes du travail à remettre, analyse et synthèse du site d'étude, pertinence de la programmation (réponses au diagnostic), qualité de l'avant-projet (réponses techniques, organisation spatiale, architecture, communication graphique, esthétique et créativité) et présentation orale de l'ensemble avec support approprié.

- Deux projets seront à concevoir. Les travaux finaux seront à remettre en fin de période (l'un avant le congé de Toussaint, l'autre avant le congé de Noël), chaque fois à une date qui sera précisée dans les consignes remises en début de période.

La cote du premier projet entrera pour 40% dans la cote globale de l'AA, celle du deuxième pour 60%.

- Chaque projet sera évalué au cours d'une présentation orale par un jury composé des enseignants de l'AA et d'autres enseignants de la section et/ou de professionnels externes. A la fin des présentations, les membres du jury qui ne sont pas enseignants de l'AA remettront chacun une note, qui sera intégrée dans une moyenne arithmétique donnant une cote qui vaudra 35% de la cote du projet évalué ; les 65 autres % seront obtenus par la moyenne arithmétique des cotes des enseignants de l'AA qui, eux, auront analysé chaque projet en profondeur dans le courant des journées qui suivent les présentations.

- Dans l'évaluation faite par les enseignants de l'AA, la présentation orale sera évaluée à raison de 5% de la cote globale du projet considéré ; les 95 autres % s'appliquent aux documents écrits et graphiques, sur base des critères suivants : Qualité de l'analyse diagnostic, pertinence de la programmation, organisation du projet (usages, fonctions, flux...), proposition d'aménagement (concept, composition du plan-masse...), faisabilité (technique, budget,...), et présentation graphique (soin, lisibilité, écrit, croquis, mise en page...).

Le non-respect des consignes remises par écrit au commencement de l'étude du projet sera sanctionné par des points négatifs, fonctions de l'importance de la consigne non respectée.

- Aucun retard ne sera accepté pour la remise des travaux (principe de la boîte aux lettres électronique appliqué au sein des Administrations pour le dépôt des documents) : tout travail remis en retard sera sanctionné d'une cote de ZERO. Aucun certificat médical ne sera accepté pour le jour de la remise d'un travail, vu que la période de réflexion et de construction du projet a lieu avant ce jour.

*En cas d'absence le jour de la remise, le projet doit :

- Soit être apporté à l'Institut à l'heure prévue par un tiers et aux professeurs concernés;

- Soit être envoyé par la poste (date de la poste faisant foi) à la HELDB;

- Soit être envoyé par e-mail - format PDF - à l'un des professeurs de projet (Date et heure d'envoi faisant foi). Dans cette dernière option, une version papier devra impérativement parvenir au(x) professeur(s).

*- Les présences aux ateliers sont obligatoires vu que ceux-ci sont centraux dans la formation et qu'ils incarnent l'applicabilité du métier d'Architecte Paysagiste.

- Un étudiant couvert par un certificat médical pour une incapacité de travail ou de déplacement d'au moins une semaine pourra éventuellement, sous réserve d'accord des enseignants d'Atelier projets 3 (qui évalueront dans quelle mesure cette incapacité a un impact sur la finalisation du travail), obtenir un délai supplémentaire pour la remise finale d'un projet.

Concernant les évaluations continues:

*Une absence à une évaluation, lorsqu'il n'est pas possible la représenter ultérieurement, est sanctionnée par un 0.

*Techniques d'aménagement 2 (Gilles-Olivier SAUSSEZ):

- Calendrier des travaux d'évaluation continue:

Q1 avec 40%: Semaine 6 : rapport de visite (10%), Semaine 12 et 13 : présentation aménagement technique en binôme (25%), Semaine 14 : présentation farde de documentation (5%) le dernier jour de cours du Q1.

Q2 avec 20%: Dossier technique professionnel à déposer le dernier jour de cours du Q2.

- Retards :

*Pour les travaux entrant en compte dans l'évaluation continue, tout retard non justifié (motif recevable et notifié dans un délai de 48h à l'enseignant) se verra associer une note de 0.

- Absences :

*En cours d'année, l'importance du nombre d'absences aura un impact sur l'estimation, par l'enseignant, de l'implication mise par l'étudiant dans le cours ;

***Une absence justifiée (motif recevable et notifié dans un délai de 48h à l'enseignant) le jour de l'évaluation continue conduit à cote nulle qui n'entre pas en compte dans la somme de l'évaluation. Par contre, une absence non justifiée conduit à une note de 0, non remédiable.**

***Une absence non justifiée le jour de l'examen de Techniques d'aménagement 2 de 1ère et/ou de 2ème session sera sanctionnée par une note d'absence pour cet examen, impliquant de facto un échec à l'ensemble de l'AA ;**

***Une absence justifiée (motif recevable et notifié dans un délai de 48h à l'enseignant) pour l'examen de Techniques d'aménagement 2 de 1ère et/ou de 2ème session conduit SOIT à une possibilité d'autre présentation de l'examen à une date ultérieure dans la session concernée, si l'enseignant et l'étudiant y sont disposés et disponibles, SOIT à une cote de 0/100 pour la session.**

***Gestion appliquée au projet (Dimitri TUTS):**

Dans le cadre d'un travail écrit personnel et individuel calculer et élaborer le tableau de remboursement d'un emprunt, calculer le seuil de rentabilité, calculer des flux nets de trésorerie, élaborer un budget de trésorerie prévisionnelle et un tableau emplois et ressources. Pour l'évaluation, les étudiants devront remettre un travail personnel (à remettre pour le 21/12/18), qui remplace un examen écrit.

***Scénographie végétale 2 (Valérie PENNINGCKX):**

L'examen dure 4 heures.

***Communication appliquée au projet (Alain TANCRE):**

En cours d'année, l'importance du nombre d'absences aura un impact sur l'estimation, par l'enseignant, de l'implication mise par l'étudiant dans le cours



Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Analyse paysagère 2**, l'étudiant est capable de :

- Démontrer sa compréhension de l'environnement du site du projet en présentant, en tout ou en partie, un rapport écrit, illustré adéquatement, d'analyse de la situation existante de fait et de droit, d'un (ou plusieurs) quartier(s) de la Région de Bruxelles-Capitale ;**
- D'établir une synthèse des différents enjeux dégagés dans la zone d'influence du projet, en vue d'en établir la programmation ;**
- D'extraire les éléments pertinents de son étude et de les présenter avec son Projet ;**
- D'explicitier sa méthode de travail.**

À l'issue du cours de **Ateliers projets 3**, l'étudiant est capable de :

- **produire des documents respectant les consignes données ;**
- **présenter un diagnostic d'un site paysager ;**
- **présenter une programmation répondant au diagnostic et suivant le Développement durable ;**
- **présenter un avant-projet répondant à la programmation choisie ;**
- **produire des détails techniques et/ou un plan de plantations;**
- **intégrer les connaissances théoriques et pratiques des autres AA de l'UE30.**

À l'issue du cours de **Techniques d'aménagement 2**, l'étudiant est capable de :

- **en traitant l'information donnée en cours et dans le cours de projet, l'étudiant identifie le type, les proportions et les dimensions d'un ouvrage d'art. (Compétence visée mais non acquise dans le Bloc 2).**
- **interpréter et représenter une coupe technique d'un ouvrage d'art avec toutes ses composantes et son vocabulaire. (Compétence acquise dans le Bloc 2).**
- **en tenant compte du concept et du contexte environnemental proposé, l'étudiant définit et justifie les matériaux de construction relatifs à un ouvrage d'art. (Compétence acquise dans le Bloc 2).**
- **l'étudiant synthétise les ressources liées aux ouvrages d'art analysés durant l'activité d'apprentissage et les réinvestit dans un dossier intégrateur. (Compétence acquise dans le Bloc 2).**
- **l'étudiant analyse, synthétise et réinvestit ses compétences dans un dossier intégrateur présenté à la classe.**
- **intégrer techniquement et paysagèrement des terrassements, berges et talus, bassins et pièces d'eau et des toitures-terrasses.**

À l'issue du cours de **Gestion appliquée au projet**, l'étudiant est capable de :

déterminer les différents postes relatifs à la gestion de son espace créé (en relation avec l'AA2), élaborer un plan de gestion et proposer des alternatives.

À l'issue du cours de **Scénographie végétale 2**, l'étudiant est capable de :

- **Décrire et analyser, avec le vocabulaire adéquat, une scénographie végétale;**
- **Réaliser ou faire des propositions pour améliorer une scénographie végétale et ce, en fonction d'objectifs préalablement fixés (améliorer l'équilibre, l'unité visuelle, la sensation de profondeur, le cadrage,...).**
- **travailler avec les plantes adéquates dans une optique de développement durable**

À l'issue du cours de **Communication appliquée au projet**, l'étudiant est capable de :

- **Présenter un projet avec les outils permettant une communication visuelle adéquate et professionnelle**
- **Communiquer oralement sur un projet et gérer son stress**
- **Avoir une réflexion sur le non verbal et une conscience de celui-ci**



Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Analyse paysagère 2 :

Notes prises au cours

Ateliers projets 3 :

Notes prises au cours

Techniques d'aménagement 2 :

Notes prises au cours

Gestion appliquée au projet :

Notes prises au cours

Scénographie végétale 2 :

Notes prises au cours ; documents en ligne sur l'e-campus

Syllabus de Scénographie végétale 1 ; Syllabus d'écologie (1e)

Catalogue de la pépinière Bruns

Communication appliquée au projet :

Notes de cours, présentation informatisée disponible sur l'e-campus

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Analyse paysagère 2 :

Documents disponibles sur le Campus numérique, références communiquées

Ateliers projets 3 :

- Références théoriques des AA de l'UE30 ;
- Recherche plurielle (contacts, bibliothèque, sites Internet de référence, Landezine, ...)
- Eventuels documents complémentaires fournis au cas par cas selon le projet à développer...

Techniques d'aménagement 2 :

- Farde de documentation personnelle à réaliser, photo et prise de note des experts consultés;
- Robert Holden, Jamie Liversedge, Techniques et détails de construction en architecture paysagère, Dunod, Paris 2011
- Astrid Zimmermann, Constructing Landscape. Materials, techniques, structural components, Birkhäuser, Basel 2011

Gestion appliquée au projet :

Néant

Scénographie végétale 2 :

Documents disponibles sur le Campus numérique.

Oudolf P. et Kingsbury N., Plantations ; nouvelles perspectives, Ulmer, Paris, 2013.

Pollet C., Jardins d'hiver: une saison réinventée, Ulmer, Paris, 2017.

Communication appliquée au projet :

néant